

GE_GERICHTE ATAS/172/2014 vom 11. Februar 2014

GE Cour de justice, 2014-02-11, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_172_2014

FR: GE_GERICHTE ATAS/172/2014 du 11 février 2014

IT: GE_GERICHTE ATAS/172/2014 del 11 febbraio 2014

Erwägungen

E. 11

Les troubles dont il a souffert sont-ils une aggravation d'un trouble préexistant ?

E. 12

La puberté est-elle la cause des troubles ; est-elle au contraire un simple facteur déclenchant ?

E. 13

Le traitement de Risperdal prescrit est-il efficace pour CA_____ ?

- 16/16-

A/983/2013

Représente-t-il un traitement de l'affection en tant que telle ?

E. 14

Un suivi pédopsychiatrique tel que préconisé par la Dresse M_____ a-t-il ou aura-t-il des effets sur l'avenir de l'enfant, sur sa formation et sur l'amélioration durable et importante de l'accomplissement des travaux habituels ?

E. 15

Toute remarque utile et proposition de l'expert. 3. Commet à ces fins le Docteur S_____ ; 4. Invite l'expert à déposer à sa meilleure convenance un rapport en trois exemplaires à la Chambre de céans ; 5. Réserve le fond ;

La greffière

Nathalie LOCHER

La Présidente

Doris GALEAZZI

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.